



media. data. local.

Process de Mobilité Interne Milee Formulaire de demande d'indemnité journalière

Dans le cadre de la Charte Mobilité Interne Milee, les collaborateurs répondant aux conditions énoncées dans la Charte peuvent bénéficier d'une indemnité journalière sur la durée de la période probatoire.

Dans le cadre de ce dispositif, l'entreprise verse au salarié **une indemnité journalière, par jour effectivement travaillé** (sont exclus du dispositif ; les jours de congés payés, les jours de repos RTT, les jours de repos hebdomadaire, les jours fériés précédant ou suivant un jour de repos hebdomadaire), **exonérée de charge d'un montant de 50€** pour compenser les frais d'hébergement temporaires, et les frais de restauration supplémentaires.

- Ces indemnités, exonérées de charge, sont versées via le bulletin de salaire, et débutent à compter du jour de la prise de poste effective.
- Cette mesure ne dépassera pas **une durée maximale de 3 mois** et **cessera le jour même de la validation de la période probatoire.**

Nom & Prénom :

N° de matricule :

Date de début de la période probatoire du collaborateur :

Date de fin de la période probatoire du collaborateur :

Demande effectuée le :

A :

Signature du collaborateur :

Signature du Manager :

Validation du service RH :

